



École-Collège JEANNE D'ARC

Gisors

TARIFS MENSUELS - ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

A – CONTRIBUTION MENSUELLE DES FAMILLES

MATERNELLE	97,00 €	Cette contribution inclut la cotisation à l'UDOGEC et l'adhésion à une aide Psychopédagogique
ÉLÉMENTAIRE	103,00 €	
COLLÈGE	116,00 €	

B – FRAIS DE DEMI-PENSION MENSUEL (lissé sur l'année scolaire)

MATERNELLE	94,00 €	Ce coût englobe les frais de fourniture et de service des repas, les frais de surveillance et d'animations diverses.
ÉLÉMENTAIRE	98,00 €	
COLLÈGE	100,00 €	

Cantine occasionnelle : 9 € le ticket vendu par carnet de 5 soit 45€

TOTAL CONTRIBUTION FAMILIALE + DEMI-PENSION, PAR MOIS

MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE	COLLÈGE
191,00 €	201,00 €	216 €

TARIFS MENSUELS DES SERVICES ANNEXES

Garderie et Étude Surveillée (De 17h00 à 18h30)	55,00 €	Garderie occasionnelle (Par carte vendue à la comptabilité : 10 heures)	75,00 €
---	---------	---	---------

CONDITION DES RÈGLEMENTS DES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

● Il existe plusieurs modalités de règlement :

- **EN ESPÈCES** : règlements mensuels auprès du secrétariat de l'établissement ;
- **PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES** : prélèvements d'octobre 2025 à juillet 2026 ;
- **PAR CARTE BANCAIRE** : règlements mensuels à réaliser via notre application numérique ECOLE DIRECTE

Voici les aides financières mises en place : (Dans la plus stricte confidentialité)

L'Organisme de Gestion Jeanne d'Arc (OGEC) octroie des aides à la contribution des familles nommées BOURSES OGEC. Les dossiers sont à retirer à l'accueil dès la rentrée et à retourner impérativement avant le 3 octobre 2025.

Par ailleurs, il est appliqué des réductions pour les familles nombreuses sur la contribution familiale et la demi-pension, à savoir :

- 5 % pour 2 enfants scolarisés dans l'établissement
- 10 % pour 3 enfants scolarisés dans l'établissement
- 15 % pour 4 enfants scolarisés dans l'établissement
- 20 % pour 5 enfants scolarisés dans l'établissement

POINT IMPORTANT : L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEL) :

Afin d'entretenir un équilibre entre l'éducation de nos élèves et la vie de Jeanne d'Arc, la participation annuelle de **25,00 € par famille**. (cotisation facultative)

Cette somme est reversée à l'APEL pour financer la cotisation départementale de l'APEL 27 et permet également à l'APEL de Jeanne d'Arc d'aider au financement des équipements sportives ou ludiques, et de réduire les coûts des sorties et des voyages des élèves. Une revue « Famille Éducation » constituée de petits conseils vous est envoyée chaque trimestre.